



Mairie de Saint Arnoult en Yvelines
Monsieur le Maire – Jean-Claude HUSSON
Police Municipale
Place du Jeu de Paume
78730 Saint Arnoult en Yvelines

Saint Arnoult en Yvelines le 27 septembre 2019

Objet : Demande d'information sur dépôt de plainte pour diffamation

Messieurs,

Lors du conseil municipal du 24 septembre 2019, au point 7 à l'ordre du jour, le maire a avancé qu'une/des plaintes pour diffamation avai(en)t été déposée(s) auprès de la gendarmerie. Cette plainte concerne 2 agents municipaux. Aucune autre précision n'a été apportée à cette information à cette occasion. Les personnes assistant aux conseils municipaux ne pouvant prendre la parole durant ces réunions, les arnolphiens(ne)s sont ainsi laissé(e)s dans l'ignorance de cette démarche les impliquant.

Notre expérience de la vie locale et les informations que nous avons collectées nous portent à penser que les deux agents concernés sont les deux policiers municipaux restant et que le site concerné est notre site citoyen « www.comites-de-quartiers.org », que le compte Face Book citoyen « Mieux Vivre à Saint Arnoult » serait également potentiellement concerné. Si ce n'est pas le cas, merci de ne pas tenir compte de la suite du présent courrier.

Concernant l'association « Comités de Quartiers » et ses publications, nous tenons à préciser que depuis la création de notre association et de notre site nous n'avons eu de la part de la mairie ou de ses services aucune demande de rectification, de modification du contenu d'article, aucune demande de retrait d'article. Vous n'avez de plus jamais demandé d'user de votre droit de réponse à nos articles sur notre site.

Vous savez pertinemment, cela fait partie de notre éthique citoyenne clairement avancée, que le site et l'association « Comités de Quartiers » sont ouverts à toutes et tous pour s'exprimer, élu(e)s inclu(e)s évidemment. Nous affichons depuis la création de l'association notre ouverture à la discussion, nous sommes enclins à accéder à une requête si elle nous paraît recevable. Encore faut-il qu'une telle requête nous soit adressée, ce qui n'a jamais été le cas de votre part, vous en conviendrez.

Comprenez ainsi notre surprise, si c'est le cas, d'être attaqué par vos soins en justice en cette période pré-électorale sans autre volonté d'explication et de concertation de votre part auprès de personnes ouvertes telles que nous. Permettez-nous de remarquer que votre, jusqu'à présent, refus de mettre fin à « votre » contrariété à l'amiable implique une dépense d'argent issue des finances publiques locales, de l'impôt des arnolprien(ne)s qui serait incontestablement mieux utilisée sur un autre projet, pour la propreté des rues par exemple. De plus, votre refus de conciliation à l'amiable a, et engendrera si vous persistez dans votre projet, comme conséquence une mobilisation de ressources humaines et financières des forces de gendarmerie et des personnels de l'institution judiciaire déjà surchargées. Là encore des ressources qui seraient mieux utilisées ailleurs.

Merci par avance, si les activités ou publications de l'association « Comités de Quartiers » sont concernés, de nous faire parvenir les raisons de votre démarche de dépôt de plainte, afin, si votre demande ne constitue pas une atteinte à notre liberté d'expression (la critique par l'humour étant un aspect de la liberté d'expression) que nous accédions rapidement à votre requête.

Dans l'attente de votre réponse.

Cordialement



Antoine Pujol

Président de l'association Comités de Quartiers